



Un acte de desolidarisation

Par **latourmente**, le **02/08/2010** à **15:26**

Bonjour,
je suis en cour de divorce. mon futur ex mari veut acheter un pavillon mais pour cela je dois établir un acte de desolidarisation pour qu'il obtienne son credit.
A qui dois m'adresser pour le rediger? avocat notaire ou banque
quel risque est ce que j'encoure?
merci pour votre reponse